

(1)

(N° 42.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1869.

NATURALISATION ORDINAIRE.

1° Rapports faits, au nom de la commission, par M. JOURET.

I

Demande du sieur Frédéric YATES.

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Bruxelles le 24 mai 1835 de parents anglais. Il n'a jamais cessé d'habiter la Belgique.

Il a négligé de réclamer la qualité de Belge dans l'année qui a suivi sa majorité.

Le 30 juin 1860, le sieur Yates a épousé une femme belge, et de ce mariage sont issus deux enfants nés en Belgique.

Il fait le commerce de denrées coloniales, et il est, en outre, associé à la maison de banque fondée par son père. Les renseignements fournis sur sa conduite, sa moralité et sa solvabilité ne laissent rien à désirer.

Bien que le pétitionnaire ait témoigné dans sa requête le désir d'être exempté du droit d'enregistrement prescrit par la loi, il a postérieurement et par une déclaration qui se trouve au dossier témoigné l'intention de se conformer à cet égard, le cas échéant, aux prescriptions de la loi.

Nous avons l'honneur de vous proposer de prendre sa demande en considération.

Le Rapporteur,

J. JOURET.

Le Président,

H. DE BROUCKERE.

II

Demande du sieur Jules-Théodore RAUTENSTRAUCH.

MESSIEURS,

Le sieur Rautenstrauch, né à Cologne le 27 décembre 1840, et fils du consul général de Belgique en ladite ville, est venu s'établir à Anvers au commencement de 1864 et y a été patenté, le 30 mai de la même année, en qualité d'agent-commissionnaire.

Le 18 mai 1866, il a épousé à Anvers une demoiselle Pfeifer, d'origine hollandaise, et est devenu l'associé de la maison de commerce Ch. Schmidt et C^o.

La conduite, la moralité et la solvabilité du pétitionnaire ne laissent rien à désirer, et il jouit comme négociant d'une bonne réputation.

Il promet d'acquitter le droit d'enregistrement fixé par la loi.

La commission a l'honneur de vous proposer de prendre sa demande en considération.

Le Rapporteur,

J. JOURET.

Le Président,

H. DE BROUCKERE.

III

Demande du sieur Henri-Marie-Joseph-Isaïe-Hubert FELLE.

MESSIEURS,

Le sieur Felle est né à Aix-la-Chapelle, le 6 juillet 1844. Il est arrivé à Liège avec sa mère en 1850; plusieurs membres de sa famille habitent cette ville.

Engagé dans l'armée belge le 19 mai 1858, il a fait partie de l'expédition du Mexique en 1864, et y a été décoré de la médaille d'argent du mérite militaire. Revenu du Mexique le 8 mars 1867, il s'est de nouveau engagé comme sergent, le 28 février 1868, au 3^e régiment de chasseurs à pied, actuellement en garnison à Mons.

La conduite du pétitionnaire a toujours été bonne et les renseignements fournis par l'autorité militaire établissent qu'il mérite, sous tous les rapports, que sa demande soit favorablement accueillie. Il déclare être prêt à payer le droit d'enregistrement fixé par la loi.

Nous avons l'honneur de vous proposer de prendre sa demande en considération.

Le Rapporteur,

J. JOURET.

Le Président,

H. DE BROUCKERE.

2^e Rapport fait, au nom de la commission, par M. HYMANS.

IV

Demande de la dame Barbe HACHENBURG, veuve Hecht.

MESSIEURS,

La dame Barbe Hachenburg, veuve du sieur Joseph Hecht, décédé à Schaerbeek le 2 août 1837, demande la naturalisation ordinaire. La dame Hachenburg est née à Mannheim, grand-duché de Bade, le 6 novembre 1817.

Le 22 août 1843 elle a contracté mariage à Dürkheim (Bavière) avec le sieur Joseph Hecht. Elle est arrivée en Belgique avec son mari et son enfant au mois de mars 1861, n'a pas cessé de résider à Bruxelles depuis cette époque et habite actuellement rue Terre-Neuve, 81.

Le sieur Hecht était à la tête d'une maison de commerce; après sa mort, sa femme s'est retirée des affaires et vit des revenus de ses propriétés.

Tous les renseignements fournis sur la conduite, la moralité et la solvabilité de cette étrangère sont favorables. Elle promet d'acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Votre commission vous propose de prendre sa demande en considération.

Le Rapporteur,
Louis HYMANS.

Le Président,
H. DE BROUCKERE.
